

paru dans La Croix du 12/05/2010

Les parents d'enfants placés veulent être mieux traités

Une étude de l'Observatoire national de l'Action sociale, révélée par "La Croix", montre certains effets pervers des dispositifs de signalement des enfants en danger

L'histoire de la famille Garcia-Soresi ressemble à un mauvais roman de Zola. Sonia Soresi, 42 ans, hémiplegique de naissance, mère de sept enfants (18, 16, 14, 11, 9, 8 et 7 ans), veuve du père de ses aînés et séparée de celui de ses derniers, vivait dans un deux-pièces d'une cité de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise). Ses enfants avaient été placés une première fois en 2003, à la naissance du dernier ; elle les avait ensuite récupérés, précise-t-elle, et bénéficiait depuis d'une « aide éducative en milieu ouvert » (ses enfants voyaient un éducateur tous les mercredis).

À l'automne 2009, elle décide de déménager. « Je voulais changer de région, raconte-t-elle, trouver un logement plus grand, et recommencer une nouvelle vie. » Elle achète une maison en viager à Montbouy (Loiret), trouve un emploi de femme de chambre. L'arrivée de la famille dans ce petit village rural ne passe pas inaperçue. « Je n'ai pas eu le temps de m'installer qu'ils sont tous tombés sur moi. »

Tous, c'est d'abord les écoles de ses enfants. L'un de ses fils, âgé de 14 ans, passe en conseil de discipline et se fait renvoyer du collège au bout d'un mois. Son dernier, 7 ans, scolarisé à l'école primaire de La Chapelle-sur-Aveyron, présente des troubles du comportement qui perturbent sa classe : les parents d'élèves se mobilisent, menacent de retirer leurs enfants ; la presse locale s'en fait l'écho. Quelques semaines plus tard, une ordonnance de placement de ses quatre derniers enfants est prononcée par le juge pour enfants de Pithiviers, s'appuyant sur les « nombreux signalements émanant des établissements scolaires » et arguant de « graves carences éducatives de la mère ». L'aide sociale à l'enfance du département doit appliquer la décision rapidement, sans avoir eu le temps d'effectuer une enquête sociale ni d'établir un dialogue avec la mère.

« J'ai l'impression d'être traitée comme une criminelle »

« Ils ont débarqué chez moi en février dernier, indique Sonia Soresi. Je leur ai dit : "Vous ne rentrez pas." » Ils sont revenus avec des escortes de gendarmerie pour nous arracher les deux petits. Quelques semaines plus tard, ils ont pris les deux autres (11 et 9 ans), à la piscine, avec la police, comme des criminels. Moi aussi, j'ai l'impression d'être traitée comme une criminelle. »

Me Matthieu Maillet, son avocat, qui suit le dossier depuis sept ans, se dit surpris. « Sur le fond, je ne critique pas la décision de justice, dit-il. Mais le moins qu'on puisse dire, c'est que son exécution s'est faite sans aucune pédagogie. Je comprends qu'elle l'ait vécue comme un enlèvement, qu'elle se soit sentie amputée. C'est sûr que ses enfants ont besoin d'être suivis ; c'est vrai que leur mère est un peu dépassée, qu'elle a besoin d'être aidée. Mais sans doute pas de cette manière-là. »

Difficulté des services sociaux des cités à assurer un suivi global des familles en grande précarité, panique des communes rurales quand elles débarquent sur leur territoire, jugement qui tombe comme un couperet pour « protéger » les enfants signalés, sans toujours respecter les droits des parents, mauvaise coordination entre les acteurs... L'histoire de la famille Soresi révèle les failles du système de protection de l'enfance, en même temps que la complexité de la tâche qu'il reste à accomplir.

« On met les parents de côté, et on ne respecte pas nos droits »

« Cette femme se bat depuis des années, explique son avocat, pour élever seule ses sept enfants, à huit dans un deux-pièces, avec une “assistance éducative” dont elle n’a pas senti l’utilité et où se trouvait pointée du doigt la petitesse de son logement sans qu’on ait jamais poussé son dossier pour lui en trouver un plus grand... Elle décide donc de repartir de zéro, en déménageant à la campagne pour éviter que ses gamins ne tournent mal – ce qui est courageux de sa part. Et quelques mois plus tard, on lui enlève ses enfants, de manière assez violente, sans lui donner d’explications. »

Effets pervers de la montée en puissance des dispositifs de signalement des enfants en danger ? Si leurs rapports avec les professionnels chargés de la protection de l'enfance n'atteignent pas tous ce degré de radicalité, les voix des parents souffrant de s'être fait retirer « injustement » leurs enfants se font de plus en plus entendre, via notamment les blogs des associations de parents qui se sont créées. « On met les parents de côté, et on ne respecte pas nos droits », dénonce Catherine Gadot, présidente de l'association [Le Fil d'Ariane](#). Et leurs relations avec les travailleurs sociaux deviennent de plus en plus tendues, à tel point que certaines familles n'osent plus demander d'aide.

C'est ce que confirme une importante étude, commandée en 2008 par l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) à un groupe de travail, dont les conclusions vont être bientôt rendues publiques : « La place des parents dans la protection de l'enfance, contribution à une meilleure adéquation entre les pratiques et le droit ». La plupart des familles suivies par les services sociaux ne sont pas en effet à proprement parler maltraitantes. Dans un contexte de précarité grandissante et de délitement du lien social, elles connaissent de plus en plus de difficultés pour élever leurs enfants, avec le risque de les mettre « en danger », comme l'explique Alain Grevot, conseiller sur les questions de protection de l'enfance à l'Odas, qui a copiloté cette étude.

Les professionnels sont aussi désemparés, soumis à des injonctions de plus en plus paradoxales

« On a affaire à des parents qui ne savent comment se comporter au quotidien avec leurs enfants, à maîtriser la pratique des levers, des couchers, des repas... ou à avoir un minimum d'autorité sur eux pour assurer leur sécurité, sans qu'ils en aient vraiment conscience. Ils ont donc un grand besoin d'être conseillés, soutenus. Or, le dispositif de protection de l'enfance a du mal à s'adapter à cette demande, car il est davantage dominé par la gestion des risques, le principe de précaution. La loi du 5 mars 2007 souligne la nécessité d'établir un équilibre entre la protection de l'enfance et la promotion du rôle des familles pour éviter de les disqualifier. Mais sur le terrain, les conseils généraux, conscients de leurs responsabilités et de ce qu'on peut leur reprocher, ont le souci de sécuriser le “noyau dur”, en séparant par exemple l'enfant de ses parents, ou en multipliant les visites médiatisées ; or, on sait que pour de

nombreuses familles, c'est quelque chose de très douloureux. »

De leur côté, les professionnels de la protection de l'enfance sont aussi désemparés. Ils doivent affronter des situations de précarité de plus en plus complexes et sont soumis à des injonctions de plus en plus paradoxales. « Notre système leur demande d'être attentifs aux informations préoccupantes, tout en étant capables de prendre les gens tels qu'ils sont, sans paniquer, et de les accompagner, en nouant avec eux un dialogue constructif. Or, dès qu'ils ont des informations préoccupantes, ils se focalisent dessus ; et, de leur côté, les familles très vite prennent peur. Ce qui rend l'apprivoisement mutuel difficile », poursuit Alain Grevot.

Ce rapport met aussi l'accent sur quelques expériences positives, les efforts importants de certains conseils généraux (Gard, Aube...) pour mieux travailler avec les familles. Une prise de conscience se fait jour. L'appel lancé à cette occasion par l'Odas « pour une nouvelle conception du travail social », avec une autre éthique, en témoigne. Tout comme le thème choisi pour les 4es assises de la protection de l'enfance : « Souffrance des familles, désarroi des professionnels, comment retisser le lien ? » « On avance à petits pas, conclut Alain Grevot, mais on avance. »

Christine LEGRAND

<http://www.la-croix.com/Les-parents-d-enfants-places-veulent-etre-mieux-traites-/parents-enfants/2425451/25552>